

Plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2020-2021

Dans le cadre de la mise en place du présent plan de lutte, il est expressément nommé pour les élèves, mais toutes personnes travaillant au sein de l'école a le droit d'être dans un milieu sain et sécuritaire. Les acteurs du comité ont à cœur d'assurer des interventions positives favorisant le « vivre ensemble ». Ces mêmes acteurs, agissent en cohérence avec les encadrements légaux quant à l'application des mesures suite à de possibles situations d'intimidation et/ou de violence.

Le terme **victime** est employé pour désigner un élève ou un membre du personnel de l'équipe-école.

Analyse de la situation (portrait-école)

- L'école secondaire Augustin-Norbert-Morin compte 1121 élèves.

*Une analyse comparative s'effectuera à la fin de l'année pour établir un comparatif suite au nouvel outil « Le Profileur ».

Nos priorités :

Maintenir

- Agir comme modèle de référence pour la bienveillance dans l'école (plans de leçon, attentes comportementales SCooP...);
- Intervenir en amont des situations potentiellement violentes (dénonciation, ateliers, contrat de PAIX, intervention en sous-groupe, ...);
- Maintenir les actions pour contrer la violence verbale (gestion des écarts de conduite, SCooP).

À développer

- Mettre de l'avant de nouvelles actions pour contrer la cyberintimidation (tournée de classe par le policier éducateur, ateliers, partage de bons coups sur la page Facebook et Instagram de l'école).

** Objectifs pour l'année 2020-21 :

- Maintenir le nombre d'activités qui encourage la collaboration et le vivre-ensemble;
- Sensibiliser à la différence entre dénoncer et « snitcher/stooler »;
- Instaurer une tradition à certains moments de l'année pour faire des activités bienveillantes;
- Diminuer le nombre de situations de violence verbale et de cyberintimidation chez les élèves d'ici le 30 juin 2021;
- Soutenir nos pairs en nommant aux intervenants les faits.

** Nos objectifs seront adaptés à la réalité actuelle. Le plan de lutte est ajusté selon les modalités de la santé publique et au fait que les élèves seront en enseignement à distance.

| Collaboration école-parents | Modalités pour signaler | Mesures de confidentialité |
|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Dépliant explicatif destiné aux parents, disponible en ligne, concernant le plan de lutte, la distinction entre un conflit et une situation d'intimidation. - Plan de lutte détaillé mis à la disponibilité des parents sur le site internet de l'école. - Élaboration d'un plan d'action avec le parent dans toutes situations impliquant de l'intimidation. | <p>Signalement officiel verbal ou écrit à l'éducateur spécialisé du niveau de l'élève.</p> | <p>Les signalements sont encadrés par nos mesures de confidentialité.</p> |
| Actions à prendre/ protocole | Mesures de soutien et d'encadrement | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Intervention immédiate de tout adulte de l'école témoin d'une situation de violence/intimidation. - Interventions attendues selon les 5 étapes suivantes: <ol style="list-style-type: none"> 1. Demander à l'auteur de mettre fin immédiatement au comportement; 2. Nommer le comportement inacceptable; 3. Nommer le comportement de remplacement attendu; 4. Poser des questions à la victime en privé (état, fréquence, etc.); 5. Transmettre l'information pertinente par une trace écrite via le Profileur. -L'éducateur spécialisé (TES) du niveau : <ul style="list-style-type: none"> - Rencontre le(s) auteur(s), la (les) victime(s) et le(s) témoin(s) pour faire une évaluation de la situation; - Effectue ses interventions auprès de(s) auteur(s), de la (les) victime(s) et de(s) témoin(s) ; - Communique avec les parents des élèves impliqués; - Informe la direction; - Consigne l'évènement et ses interventions au Profileur et informe les personnes concernées. - Signature de l'élève d'un contrat PAIX. Suivis et rencontres avec TES du niveau. - Doubler le nombre d'encouragement au quotidien pour chaque intervention. - S'assurer du bon fonctionnement du système de renforcement SCooP. | <p style="text-align: center;">Victime :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'assurer que l'élève évolue dans un milieu sécuritaire. - S'assurer qu'il retrouve un sentiment de confiance en lui et envers les adultes de l'école et ses pairs. <p style="text-align: center;">Auteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser une prise de conscience sur les actes inadéquats posés et sur l'impact que cela peut engendrer chez les autres. - Soutenir l'élève dans la recherche de solutions et l'apprentissage des comportements attendus pour éviter les récidives. <p style="text-align: center;">Témoins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser leur sentiment de sécurité dans l'école. - Accompagner les témoins pour la recherche de solutions dans une future situation similaire. | |
| Sanctions disciplinaires | Suivis | |

- En ayant en tête la politique tolérance zéro sur la violence à l'école, et, en tenant compte de la gravité, la durée, la fréquence, la dangerosité et l'impact sur la ou les victimes, la direction de l'école décidera des mesures disciplinaires qui s'appliqueront (contrat, suspensions interne ou externe, plainte policière, etc.).
- La direction remplira le formulaire (SPI) du CSSS prévu à cet effet.

- Suite à une intervention pour une situation d'intimidation, un suivi de type 2-1-1 (rencontre 2 jours, 1 semaine et 1 mois après l'évènement) avec le(s) auteur(s), la (les) victime(s) et le(s) témoin(s).
- S'il y a persistance ou récurrence d'actes d'intimidation/violence : intensification du suivi, implication des partenaires externes, équipe sectorielle, élaboration d'un plan d'intervention et sanctions disciplinaires ou légales.

Membres du comité plan de lutte 20-21 : Vicky Cloutier (dir. adjointe), Mélanie Desjardins (psychoéducatrice), Bruno Ferland (enseignant), Julien Gauthier (enseignant), Dominique Lapointe-Petit (éducatrice), Katryne Marcil (éducatrice), Pascale Trudel (éducatrice), Nathalie Godin (technicienne en loisirs), Sylvain Bruneau (AVSEC).

MÀJ : 210105